



**Délibération 2019-07-09-02**

## **DÉLIBÉRATION POUR ESTER EN COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL**

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 29 juin 2019, le Comité Syndical a de nouveau été convoqué le mardi 09 juillet à 17h00 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

L'an deux mille dix-neuf, le neuvième jour du mois de juillet, à dix-sept heures et zéro minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8, par renvoi du L.5211-1, du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-De-Dôme.

Etaient présents les délégués suivants :

### **Titulaires :**

Daniel GORCE, Bernard LEON, Bernard VEISSIERE, Jean-Pierre CHASSANG, Alain HAUTIER (à partir du point 3), Denis FOURNIAT, Sébastien GOUTTEBEL (à partir du point 4), Jean-Luc BUSSON (à partir du point 5), Bernard VELLETT (à partir du point 5), Serge BRIOT, Gérard ROUX, Jacky BOUKHALFA, Daniel QUENIN, René HERAUT, Marc-Antoine DEVERNOIX (à la fin des votes), Richard VEGA, Max CLERMONT, Pascal DECOTTE, Bernadette DUTHEIL (à partir du point 3), René GUELON (à partir du point 3), Guy GALLAIS (à partir du point 3), Monique BONNET, Alain CATHERINE, Francis CHATELLIN, Alain CLUZEL, Jean-Pierre COGNERAS, Jean-Pierre FASSIER, Patrick HERBUTERNE, Henri JAVION (à partir du point 2), Roch MENES, Thierry OLIVAIN, Christine TORRESAN-LACROIX (à la fin des votes), René VINZIO

### **Suppléants ayant pouvoir :**

Jacques LARDANS

### **Pouvoirs :**

Philippe DUDYSK à Jacky BOUKHALFA, Marcel BARGEON à Daniel QUENIN, Grégory BERNARD à Monique BONNET, Jocelyne CHALUS à Thierry OLIVAIN, Françoise NOUHEN à Jean-Pierre FASSIER



**Délibération 2019-07-09-02**

Vu la délibération du 25 novembre 2017 autorisant le Président à intenter au nom du Syndicat les actions en justice ou de défendre le Syndicat dans les actions intentées contre lui, y compris en appel, pour toute la durée des procédures en cours ou futures,

Vu Le contentieux engagé à l'encontre du SIEG par Madame LAFFONT Catherine auprès de la cour administrative d'appel de Lyon sous le n° CAA17LY03865

Considérant que la défense des intérêts du SIEG devant la Cour Administrative d'Appel nécessite de constituer un avocat et que Maître Christèle EYRAUD, ayant connaissance du dossier et eu égard à ses compétences professionnelles notamment en terme de réglementation statutaire de la fonction publique, a accepté de l'assurer.

Il est demandé au Conseil Syndical :

- D'autoriser Monsieur le Président à ester en justice au nom du SIEG pour le contentieux CAA17LY03865 dans l'hypothèse d'un éventuel pourvoi en cassation à venir,
- De désigner pour représenter et défendre les intérêts du SIEG devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon, ci-dessus expliqué, Maître Christel EYRAUD domiciliée 63 boulevard Cote Blatin, 63000 CLERMONT-FERRAND.

Les opérations de vote se sont déroulées de la manière suivante :

Nombre de membres en exercice .....	142
Nombre de délégués présents .....	25
Nombre de pouvoirs .....	5

Pour : 26    Contre : 0    Blanc : 2    Nul : 0

Certifié exécutoire par Monsieur Bernard VEISSIERE, Président compte tenu de la transmission en préfecture le 12/07/2019 et de la publication le 12/07/2019.

Fait à Cournon d'Auvergne, le 10 juillet 2019  
Pour copie conforme  
Le Président du SIEG

Bernard VEISSIERE

